



Présents :

TOURNEUR Aurore, Bourgmestre,
ANTHOINE Albert, DENEUFBOURG Delphine, JAUPART Alexandre, GARY Florence, Echevins,
MINON Catherine, Présidente du C.P.A.S.,
BRUNEBARBE Ginette, DELPLANQUE Jean-Pierre, DUFRANE Baudouin, JEANMART Valentin, MANNA
Bruno, BAYEUL Olivier, MABILLE Jules, FOSSELARD Hélène, SCHOLLAERT Michel, VERLINDEN
Caroline, VERLINDEN Olivier, MUSINU Francesco, PASTURE Jean-Pierre, Conseillers communaux,
VOLANT David, Directeur général.

Séance publique

AFFAIRES GÉNÉRALES > SECRÉTARIAT

Objet n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Il est demandé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de sa séance précédente

AFFAIRES GÉNÉRALES > PERSONNEL

Objet n°2 : Personnel enseignant – Organisation des surveillances du matin, le midi et le soir du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 : Sections de Estinnes-au-Mont, Haulchin, Fauroeux, Vellereille-les-Brayeux, Estinnes-au-Val et Peissant.

Il est demandé au Conseil communal de marquer son accord sur l'organisation du service des surveillances scolaires du lundi au vendredi pour la période du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 comme suit :

- Le matin de 07h15 à 8h15
- Le midi de 12h05 à 13h15 sauf les mercredis de 12h05 à 13h05
- Le soir de 15h30 à 18h00

Les instituteurs et institutrices de l'école communale sont désignés sur base volontaire pour assumer, à tour de rôle, la surveillance des enfants en cas d'absence des accueillantes.

La rémunération horaire des instituteurs et institutrices est fixée à 12,00 € montant non indexé.

AFFAIRES GÉNÉRALES > JURIDIQUE

Il est demandé au Conseil communal d'adopter le Règlement relatif à l'abattage et la protection des arbres et haies modifiant le règlement du 30 novembre 1999

Objet n°4 : Bail emphytéotique - Principe de Convention de mise à disposition du Petit Théâtre de Fauroeux

Il est demandé au Conseil communal d'adopter le projet de bail emphytéotique pour mise à disposition et exploitation du petit théâtre de Fauroeux dans les conditions reprises au projet de convention dont :

- une destination d'occupation et d'exploitation d'un milieu d'accueil de la petite enfance conformément à la réglementation en vigueur,
- une durée de 30 ans,
- un canon de minimum 4.500 euros par an, indexable,
- la prise en charge par l'emphytéote des travaux de mise en conformité du bâtiment et de ses abords pour la destination d'occupation prévue (milieu d'accueil de la petite enfance) dans le respect de la réglementation y relative dont l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation des modalités fixées par l'Office de la Naissance et de l'Enfance en vertu de l'article 18 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil, le coût des travaux ne pourra être réclamé à la commune, auteur du dit bail :
- le fait que la réalisation de ces travaux n'entraîne aucune réduction, ni compensation par rapport au canon, ni même aucune indemnisation due par le bailleur à l'emphytéote ;

Il est proposé d'octroyer une servitude contractuelle pour permettre d'occuper la cour devant le petit théâtre par les usagers et travailleurs de l'école communale de Fauroeux voisine du bien.

FINANCES > COMPTABILITÉ

Objet n°5 : Modification budgétaire n° 1 du CPAS - Service ordinaire et extraordinaire - Approbation

Il est demandé au Conseil communal

d'approuver la modification budgétaire 1 – service ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2022 du CPAS d'Estinnes.

	Selon la présente délibération		
	Recettes	Dépenses	Solde
	1	2	3
D'après le budget initial ou la précédente modification	3.784.230,33	3.784.230,33	0,00
Augmentation de crédit (+)	391.555,28	292.357,30	99.197,98
Diminution de crédit (+)	-185.421,78	-86.223,80	-99.197,98
Nouveau résultat	3.990.363,83	3.990.363,83	0,00

	Selon la présente délibération		
	Recettes	Dépenses	Solde
	1	2	3
D'après le budget initial ou la précédente modification	102.900,00	102.900,00	0,00
Augmentation de crédit (+)	106.228,50	83.000,00	23.228,50
Diminution de crédit (+)	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat	209.128,50	185.900,00	23.228,50

Objet n°6 : Budget 2022 - Approbation des modifications ordinaire et extraordinaire 1

Proposition de décision :

Il est demandé au Conseil communal d'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2022 :

Tableau récapitulatif

Service ordinaire

**Service
extraordinaire**

Recettes totales exercice proprement dit	10.229.800,09	5.305.090,32
Dépenses totales exercice proprement dit	10.170.360,99	6.303.506,67
Boni / Mali exercice proprement dit	59.439,10	-998.416,35
Recettes exercices antérieurs	1.009.023,38	80.002,00
Dépenses exercices antérieurs	143.301,73	201.641,84
Prélèvements en recettes	0,00	1.297.281,19
Prélèvements en dépenses	111.000,00	177.225,00
Recettes globales	11.238.823,47	6.682.373,51
Dépenses globales	10.424.662,72	6.682.373,51
Boni / Mali global	814.160,75	0,00

Objet n°7 : Situation de caisse au 31 mars 2022 - Information au Conseil communal

Il est demandé au Conseil communal de prendre connaissance du courrier du Gouverneur du 02 juin 2022, concernant la situation de caisse du 31 mars 2022 :

"Vu l'article L1124-49 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la situation de la caisse arrêtée au 31/03/2022 par KHOVRENKOVA Ganna, Receveur régional gérant les recettes de la commune d'Estinnes ;

Vu que le Receveur régional n'a formulé aucune remarque ;

Vu les éléments susmentionnés, après avoir vérifié la concordance des chiffres avec les extraits bancaires, le Gouverneur de la Province de Hainaut, a pris acte de la situation de l'encaisse de KHOVRENKOVA Ganna, Receveur régional gérant la recette de la Commune d'Estinnes »

FINANCES > FABRIQUES D'ÉGLISE

Objet n°8 : Fabrique d'église de Peissant - Compte 2021 - approbation

Il est demandé au Conseil communal d'approuver la délibération du 24 mai 2022, par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel Saint-Martin (Peissant) arrête le compte annuel, pour l'exercice 2021, dudit établissement culturel comme suit :

	fabrique d'église	approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 6.179,45	€ 6.179,45
- dont une intervention communale ordinaire de secours de:	€ 5.803,10	€ 5.803,10
Recettes extraordinaires totales	€ 56.911,71	€ 56.911,71
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de:	€ 2.791,98	€ 2.791,98
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de:	€ 584,24	€ 584,24
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 2.703,40	€ 2.703,40
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 3.305,25	€ 3.305,25
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 56.626,36	€ 56.626,36
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de:	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 63.091,16	€ 63.091,16
Dépenses totales	€ 62.635,01	€ 62.635,01
Résultat comptable	€ 456,15	€ 456,15

Objet n°9 : Fabrique d'église de Fauroeux - Compte 2021 - approbation

Il est demandé au Conseil communal d'approuver la délibération du 06 avril 2022, par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel Saint-Joseph de Fauroeux arrête le compte annuel, pour l'exercice 2021, dudit établissement culturel comme suit :

	fabrique d'église	approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 4.216,94	€ 4.216,94
- dont une intervention communale ordinaire de secours de:	€ 3.455,44	€ 3.455,44
Recettes extraordinaires totales	€ 4.679,68	€ 4.679,68

- dont une intervention communale extraordinaire de secours de:	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de:	€ 4.679,68	€ 4.679,68
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 1.553,37	€ 1.553,37
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 939,33	€ 939,33
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00	€ 0,00
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de:	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 8.896,62	€ 8.896,62
Dépenses totales	€ 2.492,70	€ 2.492,70
Résultat comptable	€ 6.403,92	€ 6.403,92

FINANCES > SUBSIDES

Objet n°10 : AIS ABEM - CONVENTION 2023-2025

Il est demandé au Conseil communal d'établir et de signer la convention en annexe pour la période s'étalant du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2025.

CADRE DE VIE > URBANISME

Objet n°11 : Permis d'urbanisme pour la réhabilitation des voiries: Rue Cauchie, rue Combattants, rue Castaigne, rue du Tombois - IDEA - Modification de voiries

Il est demandé au Conseil communal d'émettre un AVIS FAVORABLE sur la modification des voiries: rue du Tombois, François Castaigne, rue des Combattants et Chanoine Cauchie du projet introduit par Monsieur Benrubi Benjamin représentant la société IDEA, Rue de Nimy 33 à 7000 Mons

CADRE DE VIE > ENVIRONNEMENT

Objet n°12 : Renouvellement de l'Organe d'Administration du CRSA – Ouverture des candidatures

Il est demandé au Conseil communal de transmettre la candidature/les candidatures suivante(s) au Président de l'Organe d'Administration du Contrat de Rivière Sambre & Affluents asbl avant le 31 août 2022 à 12h00 via le formulaire de candidature joint à la présente délibération :

- membre(s) effectif(s) : ...
- membre(s) suppléant(s) : ...

FINANCES > MARCHÉS PUBLICS

Objet n°13 : Motion relative aux impacts financiers dus à la gestion, à la traçabilité et à l'assainissement des terres

Il est demandé au Conseil communal de voter une motion visant

- La sollicitation du Gouvernement wallon pour la prise en compte des difficultés financières qu'engendrent la mise en application des obligations légales liées à l'assainissement des terres excavées et la nécessaire diminution du nombre de chantiers qui pourront être réalisés dans les années à venir;
- La sollicitation du Gouvernement wallon pour la révision à la hausse des enveloppes budgétaires affectées notamment dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal afin que les coûts supplémentaires liés à l'assainissement des terres excavées puissent être complètement à charge de la région
- La sollicitation du gouvernement quant à la possibilité de normaliser les prix dans tous les centres de traitement.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Objet n°14 : Travaux de restauration Chapelle Notre-Dame de Cambron - Information

Point d'information - Exposé en séance de Madame MINON, Présidente du CPAS ayant en charge les travaux subsidiés

Objet n°15 : Séances du Conseil communal second semestre 2022 - Information

Dates des séances pour le second semestre 2022 pour information :

29/08 **OU** 05/09

26/09

24/10

28/11